



**Procès-verbal de la réunion
du 12 octobre 2018**

adopté le 7 décembre 2018

**COMITÉ DE BASSIN
112^{ème} séance
(18^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption de l'ordre du jour	Erreur ! Signet non défini.
II.	Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 29 juin 2018.....	2
III.	11 ^{ème} Programme	2
	1. <i>Avis conforme du Comité de bassin sur le projet de document du 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024)</i>	10
	2. <i>Avis conforme du Comité de bassin sur le projet de délibération relatif aux taux des redevances pour la période 2019-2024</i>	11
IV.	Planification et prospective.....	13
V.	Point d'actualité (lettre de cadrage, ...).....	13
VI.	Intervention du préfet coordonnateur de bassin.....	14

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire aux votes des délibérations est atteint, rappelle que ce CB sera très important du fait de l'engagement que représente le 11^{ème} programme pour les six ans à venir, remercie M. GOURTAY pour sa présence en tant que représentant du Préfet de Bassin et salue le Président du CA, M. FORRAY.

M. HOELTZEL présente les deux nouveaux membres du CB, M. RENOUCARD, - déjà présent en tant qu'invité lors de la dernière séance -, M. LOUETTE, - Ingénieur général de Bassin du Ministère de l'Agriculture -, et deux autres membres dont les désignations sont en cours : M. BALLETT au titre du Centre National de la Propriété Forestière et M. MICHEL au titre de la CLCV.

Liste des pouvoirs :

- M. DECOBERT à M. DARBOIS ;
- M. GERBER à Mme NORMAND ;
- M. GRAPPE à M. INGWILLER ;
- M. GUIRLINGER à M. GAILLARD ;
- M. HARMAND à Mme NORMAND ;
- M. HOMMEL à M. RIEBEL ;
- M. KLETHI à M. INGWILLER ;
- M. LECLERC à M. BOULY ;
- M. PEDUZZI à M. GAILLARD ;
- M. SOULIER à M. DARBOIS ;
- M. THOMAS à M. MATELIC ;
- Mme CAMUS à M. DELALLE ;
- M. ERB à M. ADAM ;
- M. GEORGE à M. BAUER.
- M. GOUVEIA à M. NEU
- M. HUCHON à M. NEU ;
- M. MOLL à M. BAUER ;
- M. MOUCHOT à M. THEVENET
- M. REININGER à M. BERTSCH ;
- M. BRAUD à l'AFB ;
- M. JEROME à VNF Nord-Est ;
- ONF à l'ONCFS ;
- ADEME à la DREAL Grand Est ;

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Président présente et met aux voix l'ordre du jour.

En l'absence de remarques, l'ordre du jour est adopté.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 29 juin 2018

En l'absence de remarques, le PV du 29 juin 2018 est adopté.

III. 11ème Programme

Le Président introduit brièvement la séance. La fin de cette année est caractérisée par une forte fluctuation nationale due à la succession de lettres de cadrage et de déclarations ministérielles. A première vue entre le grand cycle de l'eau, - ouverture à la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, fuites dans les réseaux d'eau, solidarité avec les territoires en difficulté, etc... -, il s'avérait complexe d'identifier les réelles priorités, notamment avec les changements au sein du gouvernement.

Des équilibres entre tous ces enjeux ont pu être trouvés et au final les moyens mobilisés dans le cadre du 11^e programme représentent un milliard d'euros, un montant considérable. Le champ d'intervention a été élargi : l'AERM a été dans les premières agences de l'eau à s'ouvrir de façon déterminée à la biodiversité et aux mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. L'AERM a su s'adapter aussi aux diminutions budgétaires et de moyens. Face à cette situation compliquée, la synthèse trouvée est satisfaisante et porteuse.

En outre, il était important de changer de logique : là où la solidarité à travers le partage des recettes et dépenses régnait, il a été remarqué qu'un comportement plus actif, était nécessaire afin de déployer des actions avec un effet multiplicateur le plus important possible. L'efficacité est essentielle. Plus que jamais il importe de définir des priorités. Cependant, une ligne directrice persiste : la solidarité envers les territoires qui en ont le plus besoin au niveau écologique et ceux qui sont les plus fragiles, tous critères confondus. L'évolution des dotations financières marque une étape nouvelle. Ainsi, l'AERM se trouve face à une politique de choix, et un point paraît important : l'approche territoriale est plus forte qu'auparavant. La décentralisation du CB dans les Ardennes, à Charleville et à Sedan, a montré que certains territoires ont un besoin de solidarité pour accéder à un niveau d'équipement décent et recouvrer de l'espérance.

L'AERM envisage, dans les propositions faites aujourd'hui, de ne pas augmenter les taux de redevances. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de ne pas prélever davantage, ce qui demande une inflexion de la politique, puisque l'AERM travaille à recettes constantes. Le cadre national n'a pas évolué : aller au-delà de ce qui est autorisé par le Parlement, c'est-à-dire du « plafond mordant », entraîne une sanction financière. En revanche, il y a eu une avancée dans la précision de la responsabilité des bassins ; la sanction ne tombe que sur les bassins qui dépassent leur plafond. Tous ces éléments conduisent l'AERM à un ajustement, avec une recherche d'efficacité. Cela fait un an que les commissions travaillent dessus, notamment la Commission des Programmes. Le Président remercie toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à ce sujet, et en particulier M. BAUER.

M. BAUER a eu le plaisir et l'honneur de diriger cette Commission des Programmes et va rendre compte de ses travaux, avant une présentation plus détaillée et un vote du 11^{ème} programme.

Le programme de travail a été intense, avec une première réunion le 1^{er} décembre 2016 suivie de cinq autres réunions, la dernière ayant eu lieu le 14 septembre. Le sujet a également été évoqué à chaque CB afin de faire un point d'étape et d'informer les membres du CB de l'avancement des travaux. En janvier 2018, une concertation a été menée lors des trois Commissions Géographiques, dont le rôle important doit être souligné. En effet, étant près du terrain, ces commissions sont des enceintes utiles pour recueillir les réactions des acteurs locaux et prendre conscience de l'acceptabilité des évolutions projetées. La Commission des Programmes a eu comme souci de rendre les choses plus visibles. M. BAUER remarque par ailleurs que l'ambiance a été extrêmement positive, avec une grande mobilisation, et souhaite remercier l'ensemble des membres de la Commission des Programmes, et en particulier le personnel de l'AERM. Plusieurs cadrages ont été notifiés cet été, et nombre d'agents ont modifié leurs congés, ce qui est à honorer.

Pour ces raisons de tension budgétaire que le Président a évoquées, - notamment au travers du plafond mordant -, l'option d'augmenter les redevances a été prise au démarrage de la réflexion, suivie d'un retour en arrière. Cependant, pour confirmer cet objectif de stabilité fiscale, la Commission des Programmes a dû rechercher l'efficacité et faire des choix très tranchés, - qui seront expliqués plus tard -. Et ce afin de tenir le budget et les objectifs, et en particulier le bon état des masses d'eau exigé en 2027 dans la DCE. *In fine*, le choix des aides à l'investissement a primé, de même que les choix politiques impliquant des renoncements à certaines aides et le renforcement des conditionnalités. Ces choix ont aussi permis d'aller plus loin dans le niveau de certaines aides jusqu'à 80 voire 100 %, s'agissant de sujets prioritaires. Les vrais enjeux sont clairs : le changement climatique, - sécheresse, phénomènes climatiques extrêmes, etc. -, l'ouverture à la biodiversité, le bon état écologique des eaux, la santé, - réduire les micropolluants dans les eaux -, et la solidarité entre zones urbaines et zones rurales.

Certains changements d'orientation et les incertitudes politiques ont compliqué le processus et jalonné le parcours de la Commission des Programmes. M. BAUER met en avant les complications suivantes :

- Les changements de gouvernement et de ministres ;
- Les menaces budgétaires à l'automne 2017 avec le PLF pour 2018 ;
- Une première lettre de cadrage publiée en 28 novembre 2017 ;
- Une incertitude sur le maintien des structures de CB et agences de l'eau, avec la possibilité d'une fusion des agences de l'eau ou un moindre rôle des CB, démenti depuis par le Premier Ministre ;
- Une deuxième lettre de cadrage publiée le 27 juillet 2018, en plein été ;
- Les conclusions par le Premier ministre des Assises de l'eau, le 29 août 2018.

L'été a donc été très riche en événements, ce qui appelle à de multiples ajustements.

Depuis le dernier CB, les choses se sont accélérées. Une certaine cohérence a été maintenue grâce à la mise en avant de priorités déjà évoquées. M. BAUER a été marqué par l'expression du Premier ministre, qui invite « à évoluer de manière progressive d'une logique de mutuelle de l'eau à une logique d'opérateur, ce qui va impliquer de faire des choix dans l'attribution de certaines aides, qui ne seront plus automatiques, tout en mobilisant d'autres financements ». Les redevances ne constituent plus la seule source de financement potentielle de ce programme. Même si le budget du 11^{ème} programme est en retrait par rapport à celui du 10^{ème}, il est nécessaire de mener à terme des actions visibles pour que le programme soit considéré comme une réussite. Ce changement est difficile et devra être expliqué à tous les niveaux : élus, industriels, etc. L'urgence climatique est importante et les choix réalisés sont les plus adéquats pour répondre avec force à cet enjeu.

Le Président remercie M. BAUER et donne la parole à M. HOELTZEL sur le 11^{ème} Programme.

M. HOELTZEL explicite la séquence de la présentation. Le but est de faire le lien de manière illustrative entre les deux propos liminaires, afin d'expliquer comment les redevances vont être cadrées et quelles vont être les conséquences en termes de maquette budgétaire. Le vote qui sera requis ensuite porte sur le document de programme et sur les redevances. Les défis territoriaux, inclus dans ce programme, constituent un nouveau concept, complémentaire à la politique d'intervention propre *stricto sensu* de l'établissement. Les délibérations relatives aux différentes politiques d'aides relèvent du CA et ont été votées hier. Les grandes évolutions sur chaque type d'intervention seront présentées, car elles permettent une meilleure compréhension du document de programme. La présentation sera concentrée sur ce qui relève des prérogatives du CB : le document de programme, la maquette budgétaire et les redevances, pour lesquelles le CB sera appelé à donner un taux conforme sur les décisions prises hier en CA. Quand le CB aura achevé son vote, un « micro-CA » reprendra acte du vote conforme ou non du CB et se prononcera sur l'ensemble du document de programme et sur l'ensemble des modalités délibératives.

M. HOELTZEL entre dans le détail de la présentation, en écho aux délibérations soumises au vote. En l'occurrence, il évoque les différents éléments de cadrage du 11^{ème} Programme, les choix budgétaires proposés, les dotations des différentes lignes programme et les niveaux de celles proposées, en l'occurrence une stabilité des taux de redevances.

Le Président propose aux membres du CB d'ouvrir le débat.

M. HUSSON remercie les intervenants pour les propos introductifs et la présentation. Ayant rejoint récemment le CB, M. HUSSON se positionne plutôt dans une position de commentateur, et souligne la qualité du travail qui a été effectué, pendant lequel des changements de gouvernance, de lettres de cadrage et de postures ont été nombreux et ont engendré une complexité difficile à gérer quand le cap fixé n'est pas connu avec précision. Avec gravité, M. HUSSON remarque que, aujourd'hui, cette incertitude devient de plus en plus difficile à supporter, puisqu'elle transmet le sentiment de devoir travailler et prendre des décisions en ayant les yeux bandés et les mains dans le dos. Cela ne permet pas de restaurer la nécessaire confiance entre les femmes et les hommes à leurs niveaux de responsabilité en France. M. HUSSON salue donc ce travail qui permet, dans une enveloppe certes réduite, de concilier certains contraires et de répondre aux différentes demandes. Les demandes concernant les agglomérations, récurrentes et lourdes, sont bien prises en compte et entendues. Tel est le cas aussi pour les demandes qui relèvent plus de l'expression

orale ou médiatique, - qui sont encore plus fortes -, des territoires ruraux. Ainsi, un très bon travail de fond et une très bonne approche ont été menés à terme.

Cependant, il est important de pouvoir travailler sur un plan d'information et de communication du CB et du CA, et donc du collectif. Un vote à l'unanimité serait une belle démonstration de la capacité à gérer la complexité, tout en repartant de ce qui existe dans la base des territoires et en intégrant les contraintes existantes. Un temps d'explication est aussi nécessaire et surtout à destination des territoires ruraux qui, ayant longtemps reporté leur action à cause de difficultés réelles, vont devoir se prendre en main à travers un travail solidaire. Difficulté supplémentaire dans les orientations du gouvernement : les dispositifs sur l'eau et l'assainissement doivent être plus travaillés par bassins, en laissant de la souplesse pour la coopération. Les mesures mises en place actuellement vont permettre d'être plus souple, mais un besoin réel existe. Ce qui est proposé aujourd'hui est de qualité et de grande précision.

Le Président remercie M. HUSSON pour son intervention et sa présence, notamment en tant que rapporteur du budget de l'environnement au Sénat. En effet, la connaissance par les rapporteurs de ce qui se passe dans les territoires et dans l'ensemble des CB est cruciale. Concernant la nécessité d'adaptation territoriale, des systèmes de transition sont recherchés. Ceux-ci visent à ce que le changement ne soit pas brutal et s'adapte aux micro-territoires, l'évolution des priorités pouvant être difficile pour certains territoires.

Mme BULOUE tient également à saluer le travail remarquable et la capacité de l'AERM à relever des défis impossibles. Certains éléments ont paru inquiétants à l'Eurométropole, notamment la conditionnalité à un prix de l'eau minimum, justifiée par des prix de l'eau bas dans certaines collectivités et l'absence de gestion patrimoniale des réseaux. Depuis 25 ans, l'Eurométropole gère ses réseaux en conservant un prix de l'eau relativement bas. Mme BULOUE tient également à remercier l'AERM et ses services pour le travail portant sur la révision des coûts plafonds liés à l'assainissement et à l'eau, afin de prendre en compte les réalités du terrain. L'ouverture du champ des possibles présente dans le programme lui paraît satisfaisante.

En revanche, Mme BULOUE demeure inquiète et interrogative concernant les taux d'aide ou le plafonnement de certaines assiettes de financement. Elle prend l'exemple d'un bassin écrêteur dimensionné par les services de l'Etat à 8 000 m³ alors que le volume pris en compte par l'AERM n'est que de 2 000 m³. Mme BULOUE souhaite donc beaucoup de courage à la Commission des Aides, qui se verra contrainte d'arbitrer de tels cas de figure.

Ainsi, le champ des possibles est ouvert, - ce qui est positif -, mais les capacités d'action sont réduites par l'aspect financier. Mme BULOUE tient donc à exprimer son inquiétude à ce sujet.

M. WALLENDORFF, - Vice-président du Conseil Départemental des Ardennes, maire de Givet, qui gère une station d'épuration -, annonce que, lors du vote, il s'abstiendra, ainsi que M. DEPAIX, - président de l'Association des Maires des Ardennes -, qui lui a donné son pouvoir. En préambule, M. WALLENDORFF souhaite saluer le travail de l'AERM, de la Commission des Programmes, de M. BAUER, qui ont dû faire face à une équation quasiment impossible à résoudre, avec des paramètres qui changeaient régulièrement. La raison de son abstention réside dans le désaccord avec les orientations imposées par le gouvernement. Si le financement de la biodiversité est important, il était envisageable d'imaginer d'autres moyens de le faire. Les grandes lignes des propositions impliquent une multiplication par deux de l'effort des collectivités locales dans la gestion des investissements, et ce dans une période où les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales continuent à baisser malgré la hausse des obligations imposées au travers de conventions diverses, - que le département des Ardennes a refusé de signer. Si voter pour serait voter pour le travail qui a été fait, ce serait également avaliser ce que le gouvernement impose. Le cas de la commune de Givet permet d'illustrer l'appréhension ressentie par M. WALLENDORFF. En effet, des études « temps de pluie » sont à achever, concernant tout le bassin versant des communes qui sont reliées à la station d'épuration de Givet. Or, même dans le cadre du 10^{ème} programme, les aides ne sont pas garanties alors que ces études coûtent de plus en plus cher. Ainsi, une crainte se dessine face à ce qui pourrait arriver dans le cadre du 11^{ème} programme.

Le Président remercie M. WALLENDORFF et souligne l'existence d'une dichotomie entre ce qui est imposé au niveau national et ce qui en est fait au niveau local. Comme M. WALLENDORFF l'a noté, la solidarité dans la région Grand Est est réelle et il y a eu un effort important à cet égard. Le Président souhaite toutefois remarquer que les Ardennes reçoivent à ce jour beaucoup d'aides et que la modération dans les explications est importante. En effet, le Président est également garant de la symbiose interne du CB. Il est important que le vote ne soit pas trop guidé par des considérations de juste retour financier sur tel ou tel dossier. Cela

étant, tout le CB a compris les explications de M. WALLENDORFF, notamment sa décision de s'abstenir et de ne pas voter contre afin de donner un acte positif au travail réalisé.

M. DUROUSSEAU souligne également le bon travail effectué dans les commissions et l'important travail fourni par les services de l'AERM. Le 11^{ème} programme répond à un contexte contraint et difficile avec des choix clairs et courageux. La biodiversité, la renaturation des milieux aquatiques, l'éducation à l'environnement, l'agriculture, - notamment biologique -, et l'urgence climatique sont pris en compte. Sur ce point, l'AERM et le CB sont des institutions en avance par rapport à d'autres institutions publiques. Il s'agit d'un programme ambitieux, ce qui devrait conduire le CB à voter favorablement et donner ainsi un signal fort de cohérence et de soutien à cette politique, qui se trouve en avance sur d'autres politiques publiques. M. DUROUSSEAU justifie ainsi son vote favorable au 11^{ème} programme, de même que, il imagine, celui d'autres acteurs du collège des usagers.

M. RIEBEL, - membre du syndicat de l'eau et de l'assainissement Alsace-Moselle et élu du massif vosgien, souligne le travail fait pour les territoires en difficulté et la montagne. Cette dernière constitue souvent un garant de la biodiversité et des efforts importants sont à réaliser sur ce territoire. Il importera de vérifier les effets de levier, car les politiques sont faites dans le cadre de contrats et restent donc à la charge des territoires. Il faut évaluer la capacité des territoires à mobiliser des moyens. Il faudra en outre organiser la solidarité interne sur les territoires. M. RIEBEL annonce son vote favorable au 11^{ème} programme et insiste à nouveau sur l'importance de garantir de bons effets de levier pour le financement des projets.

Le Président exprime son accord et complète l'intervention de M. RIEBEL en accentuant l'intérêt de l'approche par territoires. Celle-ci permet de s'ajuster et de travailler avec souplesse. Cependant, ce n'est pas simple car, au-delà de la solidarité, l'ensemble des financeurs doit être pris en compte. Les collectivités doivent réajuster leurs priorités afin de permettre la participation au déclenchement du taux qui permet aux collectivités d'avancer.

M. MERVILLE, - Vice-président du Conseil Départemental de la Meuse -, remercie l'AERM de prendre en compte la solidarité territoriale, sans revenir sur les difficultés déjà soulignées des périmètres financiers. Cette question est essentielle pour un bassin comme Rhin-Meuse. Comme précisé par M. HUSSON, il y aura une nécessité de communiquer et d'expliquer les différents choix, puisque le périmètre financier l'impose. Dans le cadre des nouveaux programmes d'accompagnement que les conseils départementaux vont devoir mettre en place afin d'avoir un effet-levier maximum, la question des rendements se pose. C'est notamment remarquable sur les travaux d'amélioration des rendements, dans lesquels l'objectif est fixé à 80 %, ce qui peut s'avérer difficile à atteindre dans certaines zones rurales. Le Conseil départemental de la Meuse remercie le CB d'avoir pris en compte la logique des solidarités territoriales et annonce qu'il approuvera ce 11^{ème} programme.

M. INGWILLER se joint aux félicitations par rapport à l'important travail réalisé. Le 11^{ème} programme constitue un changement de cap et particulièrement pour les collectivités. Il faut prendre en compte ces considérations et M. INGWILLER se montre admiratif par rapport à la sérénité des débats ayant lieu dans les commissions et au CB. Au niveau du budget, les pertes ont été limitées puisque l'AERM dispose d'environ un milliard d'euros de capacité d'intervention. Dans ce débat, des inquiétudes doivent être levées. La solidarité du CB s'exprime dans ce 11^{ème} programme, et personne ne doit être laissé de côté. Comme indiqué par le Directeur et le Président, il faut sécuriser les services publics d'eau et d'assainissement avant d'affronter des défis importants.

En particulier, il faut faire face au changement climatique, et ce non seulement pour les générations futures mais pour les actuelles. En effet, la brutalité du changement climatique implique que nous sommes déjà en retard. M. INGWILLER regrette qu'il n'y ait pas plus de moyens à disposition pour lui faire face. Certes le programme va permettre de développer la biodiversité et ainsi gagner en résilience mais il faudra aller plus loin et mobiliser tous les acteurs de l'eau. Ainsi, pour mener à terme avec succès ce 11^{ème} programme, la notion de territoires est cruciale. Ils en sont les acteurs et le mettront en œuvre, avec les moyens mis à leur disposition. Certes, les collectivités ont d'autres missions et le grand cycle de l'eau a été favorisé, mais une chose est sûre : l'Etat a réussi à détourner certains problèmes, notamment celui de la fiscalité. En tant qu'élu et Président d'un syndicat des eaux, M. INGWILLER est conscient que pour poursuivre les investissements en eau potable, il devra augmenter le prix de l'eau.

M. DARBOIS, s'associe aux remerciements sur le travail fait dans les diverses commissions, et notamment au personnel de l'AERM présent cet été. M. DARBOIS souhaite ajouter des contraintes à celles évoquées par M. HUSSON.

La contrainte environnementale ne s'ajoute pas puisqu'elle était connue, mais le dérèglement climatique continue de s'aggraver et aujourd'hui la prise de conscience devient plus importante : le GIEC et les scientifiques ne sont pas inquiets, mais paniqués. Dans ce 11^{ème} programme, le changement de paradigme est annoncé, le préventif prenant la place du curatif.

Il se félicite des moyens ambitieux consacrés à l'adaptation au changement climatique.

Une nouvelle contrainte doit être citée : la baisse du personnel. Aux alentours de 2008, le personnel était de l'ordre de 220 personnes et, à l'horizon 2022, il passera en-dessous de 150, et ce précisément au moment où le maximum de forces vives est nécessaire puisque l'AERM « change de métier », avec des besoins d'agents plus polyvalents et plus experts.

La communication, - déjà évoquée à plusieurs reprises, notamment en Commission des Programmes, en CA hier et ce matin en bureau du CB -, devient essentielle. Les élus ont absolument besoin d'expliquer ce qui va se passer demain. L'intérêt porté par le public sur l'eau, tant sur le grand cycle que sur le petit, n'est pas suffisant. Une gestion équilibrée du petit et du grand cycle de l'eau permet qu'une eau de bonne qualité soit accessible aux ménages du 1^{er} janvier au 31 décembre. Des éléments de langage sont nécessaires afin d'expliquer ce qui va arriver, tant sur le terrain que dans les conseils municipaux et autres instances.

M. DARBOIS précise enfin à Mme BULOUE que tous les territoires ne sont pas à égalité sur le traitement et la distribution de l'eau, notamment quand l'accessibilité à la ressource en eau est inégale.

M. DIETMANN, en qualité d'administrateur, a eu le privilège de suivre avec le ministre les discussions visant à la poursuite de l'existence des agences de l'eau ou à leur disparition. La qualité de ce qui est fait aujourd'hui à Metz prouve que l'Etat a eu raison de laisser les agences de l'eau en place. Au sein du plan qui est présenté pour organiser l'eau à l'échelle des territoires, plusieurs points sont remarquables.

En premier lieu, M. DIETMANN, - atterré par les problématiques d'évolution du climat, de la gestion des cours d'eau et de la ressource, notamment en termes agricoles et économiques -, considère que les orientations prises vont dans le bon sens. La préservation de la biodiversité telle qu'elle est prise en compte de nos jours est le minimum de ce qui devait être fait pour avoir l'espoir de sortir par le haut de cette crise climatique vécue à l'échelle du territoire. Ainsi, M. DIETMANN félicite toute l'équipe de l'AERM ayant conçu le programme.

De plus, ce programme donne raison à l'Union Européenne, qui avait fixé 2005 comme date limite pour régler tous les problèmes d'assainissement, date désormais repoussée à 2027. Pour atteindre cette nouvelle échéance alors que les conditions financières sont plus défavorables, il faut gérer à la fois le rattrapage de la biodiversité et la qualité future des ressources en eau à l'échelle du territoire. Aujourd'hui, malgré les limites pointées lors du CB, ce programme propose plusieurs solutions pour gagner en résilience. En outre, cette résilience correspond à l'éducation à fournir, - en tant qu'élus -, aux administrés et aux acteurs économiques des territoires, pour faire comprendre qu'il ne suffit pas d'attendre les subventions mais qu'il s'agit de reconsidérer certaines pratiques vis-à-vis des ressources en eau pour privilégier le long terme et les équilibres écologiques.

Ainsi, M. DIETMANN votera favorablement sans réserve.

Mme CORSYN, en tant que présidente de la Commission Milieux Naturels Aquatique (COMINA), exprime toute satisfaction par rapport aux résultats obtenus suite aux réflexions menées dans le cadre de la COMINA. Ce programme construit avec un budget assez contraint fait preuve de beaucoup d'intelligence, d'où son association aux félicitations déjà exprimées. Dans les réflexions au sein de la COMINA, des « mesures sans regret » étaient envisagées, et toutes les aides apportées à la protection de la biodiversité y répondent. Elles contribuent à la fois à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la qualité de l'eau et à l'enjeu majeur de la protection de la vie.

M. HENRY rebondit sur les déclarations de M. DARBOIS, M. INGWILLER et M. DIETMANN, par rapport au changement climatique et son caractère prégnant et préoccupant. Pour les agriculteurs, il est source

d'inquiétudes. Mais, s'il est touché directement par les effets du dérèglement climatique le monde agricole est aussi porteur de solution et en cela l'augmentation de la dotation agricole traduit cette nécessaire solidarité.

M. MATELIC, remercie l'ensemble des acteurs sur ce programme. La situation est telle que le budget est réduit et qu'il faut s'y adapter ; la même situation est vécue par les communes. M. MATELIC retient plusieurs éléments. La solidarité territoriale, reprise plusieurs fois, est essentielle à maintenir. Par ailleurs, la manière de travailler va évoluer dans les années à venir, notamment au travers des contrats de territoires sur quatre ans. Cela suppose une planification et une organisation auxquelles les commissions locales ne sont pas habituées. Actuellement, l'aide se fait au cas par cas, au coût par coût ou sur appel à projets. Or, l'automatisme des aides va être pratiquement supprimée à terme, et ce en raison du juste taux d'intervention : le taux maximum systématisé n'existera plus. Sur le bassin ferrifère par exemple, une importante étude de sécurisation et alimentation en eau potable a été réalisée. Il existe une crainte que ce travail soit perdu, bien que des enjeux soient établis et qu'il existe une maîtrise d'œuvre. Il faudra donc rester vigilant sur les taux d'intervention par rapport aux niveaux des structures qui ont identifié de réels problèmes sur le bassin. Pour autant, M. MATELIC est favorable à ce 11^{ème} programme malgré ces alertes.

Concernant l'intervention de M. DARBOIS sur la communication, il est en effet complexe de communiquer sur l'eau. Aujourd'hui, l'usager ouvre son robinet, mais ne comprend pas l'étendue des systèmes existant derrière. L'existence d'une double facturation, - une pour le coût de l'eau et l'autre pour l'assainissement -, accompagnée des relances différentes, complexifie encore cette compréhension. Cela illustre une mauvaise aptitude à communiquer auprès du public, source de confusion auprès de l'utilisateur. Le travail par contrats de territoires permettra aux gestionnaires d'avoir le temps de communiquer. Les usagers de l'eau réagiront quand le prix de l'eau augmentera. Au niveau des conseils municipaux, la situation est similaire : l'AERM est perçue comme une nébuleuse. Il est donc important de profiter de ce 11^{ème} programme et des contrats de territoires pour déployer un programme de communication en parallèle. M. MATELIC se désole du cadrage gouvernemental et de son impact sur le 11^{ème} programme, mais il importe de rester pragmatique et de construire, comme l'a bien fait l'AERM.

M. PELLETIER se réjouit du travail réalisé et trouve l'accord du groupe sur les objectifs et l'état d'esprits rassurants et agréables à vivre. Concernant l'agriculture, le maintien de la dotation budgétaire est une bonne stratégie, en tant qu'elle est présente sur tout le territoire. Les enjeux et la responsabilité portés sont énormes sur ce sujet. En tant que responsable régional d'un établissement public, M. PELLETIER considère avoir réalisé des choses extraordinaires avec moins de moyens. Cette adaptation aura un prix, en particulier pour l'agriculture et notamment sur l'animation de terrain. Les chambres d'agriculture ne disposeront plus des moyens pour aller autant qu'elles l'ont fait sur le terrain. Ce qui était auparavant accompagné par l'AERM ne sera plus systématiquement, engendrant une difficulté à maintenir les postes d'animation sur le territoire. Les collectivités qui disposent d'argent public représentent une autre ressource, mais cela ne fait que reporter le problème par ailleurs.

Les contrats d'objectifs, - dans le contexte de l'efficacité de l'animation de terrain -, constituent une source d'inquiétude, puisque tous les efforts faits par l'agriculture ont été absorbés par la capacité scientifique de recherche : au fur et à mesure que l'agriculture s'adapte, de nouveaux problèmes constitués de tout ce qui n'était pas connu auparavant deviennent essentiels. Cela reste stressant au quotidien pour une économie comme l'agriculture, qui doit travailler et s'adapter en permanence. Ainsi, l'agriculture n'a pas à rougir des efforts et de l'adaptation qu'elle a su faire dans tous les domaines.

Enfin, concernant le changement climatique, M. PELLETIER avait proposé de recourir à la Chambre Régionale d'Agriculture qui dispose d'une exposition itinérante assez remarquable, mais cela n'a pas été possible. Cependant, l'activité agricole voit très rapidement ses capacités de diversification et de production devenir compliquées, à travers la gestion de l'eau pluviale, notamment pour le maraîchage mais aussi pour bien d'autres productions à terme telle que la production de fruits. Il serait opportun d'imaginer quelle serait leur capacité à retenir et garder les eaux pluviales, dont 80 % repartent directement à la mer sans être utilisées à des fins plus efficaces. Ainsi, il faut aborder le sujet de la conjugaison des retenues d'eau et de la production agricole. Quant aux services rendus à l'environnement, l'agriculture a toujours fait son ouvrage sans pour autant être reconnue. Il est donc bienvenu que l'AERM se penche sur l'indemnisation des services rendus à l'environnement par l'agriculture. Enfin, l'exercice d'agilité réalisé autour du budget, malgré la situation complexe, présente un résultat positif.

Le Président se réjouit de la qualité des interventions, et que tous les présents s'écoutent en toute bonne foi

au sein du CB. Cela correspond à l'obligation de trouver des solutions dans des temps et contextes difficiles. En venant d'horizons et milieux différents, la participation de chacun peut apporter une vision différente mais intéressante et complémentaire.

De grands débats sont abordés. Le premier débat est national, puisque la loi de finances commence : c'est là où les choses se trament. Le gouvernement a l'obligation de trouver les moyens de réduire la dette française, ce qui se traduit par une définition des priorités. En général, cette définition a lieu avec un « coup de retard ». Aujourd'hui, tout s'accélère, et notamment la dégradation de la situation, et le niveau national est en retard. Certes M. HULOT a gagné l'arbitrage sur le maintien des agences de l'eau, mais il a perdu tous les autres. Au moment où l'action devient essentielle, les budgets diminuent et plus d'efficacité est demandée. Or, en-dessous d'un *minima*, les interventions de l'AERM ne sont plus efficaces. Ceci peut s'expliquer par le fait que les solutions sont une somme de petites réponses aux problèmes et qu'elles ont donc besoin d'aides et, en-dessous d'un seuil, - si cette pression se maintient -, tout peut s'arrêter. Le lac d'Annecy, qui a baissé d'un mètre, illustre bien ce problème. Bientôt les ressources en eau de la Moselle seront gravement menacées au moment de l'étiage. Ces problèmes sont importants et, d'une certaine manière, vont finir par altérer l'AERM. Les parlementaires doivent trouver des solutions, et ce alors que le Ministère de l'environnement n'a jamais été prioritaire en termes budgétaires. Cette situation est préoccupante, puisqu'elle illustre un décalage entre les analyses nationales et ce qui se passe sur le terrain. Bien que le gouvernement cherche à s'en rapprocher en se décentralisant, la prise en compte de ce qui se passe sur le terrain n'a pas été démontrée. Tout n'est cependant pas perdu, comme le montre le débat de qualité ayant eu lieu pour la première fois l'année dernière sur le PLF, qui risque de se reproduire cette année.

Les agences de l'eau, en aval, tentent de s'adapter. L'AERM revient donc sur les priorités, en essayant de trouver des transitions ménageant les équilibres et permettant d'éviter le découragement. En effet, le manque de moyens peut notamment entraîner la réduction d'aides ou le refus de demandes non prioritaires. Des solutions transitoires et conservant une certaine liberté ont été recherchées. Ainsi, le taux variable représente ce souhait de s'adapter aux territoires et à leurs difficultés en gardant de la souplesse, c'est-à-dire qu'avec moins d'argent il faut chercher à conserver une certaine efficacité. C'est cette évolution forte qui est dans le 11^{ème} programme, où de nouvelles activités sont prises en charge, et où une prise de conscience se produit.

La communication peine, en grande partie car elle n'intéresse pas la presse et n'a longtemps pas intéressé les élus. Or, quand la situation s'aggravera, l'AERM sera accusée de ne pas avoir alerté. Il faut donc modifier la communication pour interpeller, mettre en avant les vraies préoccupations, et présenter ce qui est fait ainsi que les besoins. Le changement des supports de communication implique des efforts supplémentaires pour arriver à toucher les jeunes générations. Il est important d'avoir des réponses efficaces, responsables et souples qui ne découragent personne.

Environ 500 personnes effectuent le travail d'animation. Comme rappelé par M. PELLETIER, la réduction des moyens entraîne une réduction de personnel et, en-dessous d'un certain seuil, il n'est plus possible d'animer, ce qui a de fortes conséquences en aval. Cette façon de faire des économies n'est pas neutre, même si je sais que cela sera mis en œuvre avec mesure.

Le but de ce programme est d'être efficace, en particulier dans ce contexte de gravité et d'accélération des dégâts.

M. TIRLICIEN exprime son entier accord avec les propos du Président. Les économies visées vont engendrer un manque de moyens pour les collectivités locales et territoriales, pourtant nécessaires pour agir efficacement et réellement. Cela peut donner le faux sentiment que les dépenses étaient trop importantes voire inutiles auparavant. Si l'AERM a géré un budget avec intelligence afin d'avoir le moins de démobilisations possibles et d'être efficace, cela risque de se transformer en échec à terme si la réduction des moyens persiste et la colère sociale en découlant sera difficilement gérable.

M. FORRAY, président du CA, remercie le Président, les membres de la Commission des Programmes et l'administration de l'AERM pour avoir dessiné une mission claire et qui se projette. Il tient à rappeler que le domaine 3 sert énormément les habitants, visant notamment à réduire la présence des micropolluants dans les eaux souterraines et de surfaces dans un souci de santé publique. Les informations scientifiques sur les molécules utilisées dans tous les champs de la production ou de la vie domestique interpellent et encouragent l'action. Il s'agit donc d'un domaine commun, de solidarité et non pas non-efficace.

L'équipement dur a bien progressé mais doit être amorti et renouvelé. Une part est par ailleurs reprise par le domaine 2, bien que le domaine 3 demeure le champ de l'avenir.

Les remarques attirent l'attention du CA sur un certain nombre de points de sensibilité. M. FORRAY est par ailleurs présent au CB pour entendre et prendre en compte les alertes, comme celle de l'effet de levier par exemple. Le CA du 11 octobre 2018 a émis un vote favorable, à l'unanimité moins une abstention. Il revient désormais au CB de voter. Ensuite, le CA, lors d'une dernière délibération, rendra effectif le schéma de travail comprenant la stabilité des redevances, une action anticipée et adaptée aux enjeux, et le développement d'un indicateur sur le changement climatique au-delà des indicateurs-ligne. Cela permettra d'insérer cette priorité transversale qu'est le changement climatique dans l'action de l'AERM, qui va faire le *maximum* pour que l'argent restant soit utile.

M. HOELTZEL remercie le CB d'avoir salué l'engagement des personnels de l'AERM. Il confirme que ceux-ci se sont fortement investis dans la préparation de ce 11^{ème} Programme. Le travail a duré plus de dix-huit mois avec une interaction régulière avec le CB. C'est cet ensemble qui a donné le résultat final, même si tous auraient souhaité aller plus loin et bénéficier de plus de moyens et éviter certains renoncements douloureux. Le schéma proposé cherche à répondre aux attentes, et notamment à la prise de conscience de l'enjeu climatique et de la nécessaire solidarité des territoires ruraux. En termes de communication, le message a été bien compris. Au-delà des attentes, un cadre de communication commun doit être posé afin de permettre une présence de l'AERM plus importante ; aujourd'hui le système tel qu'il est atteint ses limites. La communication passe aussi par les membres du CB, relais de l'AERM. Cela permettrait de renvoyer une image de l'AERM en tant qu'assemblée d'élus, différente d'un simple opérateur de l'Etat.

En ce qui concerne la conduite de la séance, M. HOELTZEL considère que, au vu des échanges, le CB a bien saisi le fond et a une bonne connaissance des documents. Cependant, avant de passer au vote, une courte introduction du nouveau concept de défis territoriaux, figurant dans le nouveau programme, est prévue car cet aspect n'a pas été spécialement abordé lors de cette séance. Ce concept se situe au-delà des politiques d'aides, et va dans le sens de ce qui a été mentionné par le Président à savoir interpellier les partenaires de l'Agence sur les vrais enjeux et la nécessaire mobilisation pour restaurer une gestion équilibrée des ressources en eau. Ces défis territoriaux ont donc vocation à induire un « dire de l'AERM et du Comité de bassin ». Ils seront des marqueurs importants du programme. Ces éléments-là vont être présentés après le vote.

Concernant le cadre général, le programme présente certainement des imperfections, bien que des efforts ont été faits pour trouver les équilibres. Un outil important sera le contrat territorial avec les collectivités. Il s'agit de pouvoir, sur un territoire donné, regarder ensemble ce qui a été fait depuis dix ans, quels sont enjeux et les moyens de la collectivité, et cela pour trouver les meilleurs équilibres dans un cadre d'écoute avec l'AERM. Il s'agit d'un outil qui n'existait pas jusqu'ici, qui va être construit ensemble et sera sûrement complété par le contrat de progrès, dont le cadre est attendu par le gouvernement. Mais ces deux produits sont un cadre négocié qui doit permettre de lisser les aspérités, qui sont inévitables lorsqu'on décrit un cadre d'intervention.

Le Président souligne l'importance de faire le point territoire par territoire, et salue et félicite l'AERM d'être très à l'écoute. Il propose de passer au vote du 11^{ème} Programme.

M. HOELTZEL rappelle que le vote conforme du CB porte sur les taux de redevances et le document programme.

1. Avis conforme du Comité de bassin sur le projet de document du 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024)

M. HOELTZEL précise que le document-programme porte sur la stratégie, la doctrine, les politiques d'interventions et englobe la maquette budgétaire, à l'exclusion des modalités délibératives.

En l'absence d'autres commentaires, le projet de document du 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024) est adopté avec deux abstentions – délibération n° 2018/12

2. Avis conforme du Comité de bassin sur le projet de délibération relatif aux taux des redevances pour la période 2019-2024

En l'absence d'autres commentaires, le projet de délibération relatif aux taux des redevances pour la période 2019-2024 est adopté à l'unanimité – délibération n° 2018/13

M. DIETRICH présente les défis territoriaux à partir d'un support projeté.

M. RIEBEL souhaite qu'un lien soit établi entre ces défis et le travail fait sur le changement climatique, pour qu'il soit clair dans l'esprit de tous les acteurs qu'il existe un chapeau commun.

M. DIETRICH précise que plusieurs éléments sont prévus, notamment un tableau de bord permettant de suivre plusieurs paramètres et indicateurs sur le changement climatique, qui sera opérationnel dès le début du 11^{ème} programme. De plus, une vision transversale sera maintenue, portant sur les budgets annuels et les lignes de programmes de l'AERM, qui contribueront, - directement ou indirectement -, au plan d'adaptation au changement climatique. Elle sera d'abord présentée au CA, puis au CB.

M. TIRLICIEN souhaite revenir sur le besoin identifié de reconquérir les milieux aquatiques. Il importe de tenir compte de l'impact environnemental lié aux terrains pollués. Quant à l'accompagnement de la transition GEMAPI, un diagnostic de territoire paraît nécessaire, c'est-à-dire que des fiscalités GEMAPI qui ne sont pas équivalentes entre les collectivités ne doivent pas empêcher des accompagnements, car celles-ci ont certainement leur raison d'être. Un diagnostic pourrait permettre de comprendre l'histoire qui a conduit une collectivité à choisir un taux donné.

M. DIETRICH répond que l'approche n'est pas statique mais qu'elle se produit dans la durée. Cela va jouer le rôle d'un paramètre sur la mise en place ou non de la redevance GEMAPI et ensuite sur son dimensionnement, dans le cadre du plafond prévu par la loi.

M. DUROUSSEAU souligne que la co-construction est le maître mot. La pierre angulaire sera les contrats de territoires. Cependant, la question demeure les défis territoriaux et leur connaissance par les acteurs du territoire, ce qui rejoint la préoccupation déjà exprimée sur la communication.

M. DIETRICH explique qu'il existera un « service après vote », mis en place par la Direction de la communication de l'AERM et qui débutera dès le soir du CB du 12 octobre 2018, avec la présentation du programme auprès de l'Association des maires ruraux du Haut-Rhin. Au-delà, des documents de communication de l'AERM, papier, digitaux et en présentiel, seront prévus, afin de présenter les enjeux, les défis et l'ensemble des nouveaux dispositifs d'intervention dans les territoires. Notamment, *via* les Commissions Géographiques, une démultiplication permettra d'aller présenter ce programme aux acteurs, collectivités locales, acteurs socio-économiques, ONG, etc. Les contrats territoriaux vont être mis en place progressivement : deux prototypes sont en cours d'élaboration, qui seront suivis par une stratégie de déploiement progressif. La cible est l'ensemble des EPCI, - plus d'une centaine -, et l'ambition à la fin des six années du programme est d'en avoir fait une soixantaine. La qualité est privilégiée au-delà du chiffre.

Le Président demande plus de précisions sur la succession du contrat territorial et des actions, processus qui semble long. La question se pose de savoir comment la réflexion peut-être suffisamment profonde mais courte pour commencer sur l'opérationnel suffisamment tôt.

M. DIETRICH précise que, pendant l'élaboration des contrats, les aides vont se poursuivre. Un fois le contrat élaboré avec l'EPCI, il prévoit un engagement plus prospectif et politique, un engagement financier global qui sera décliné dans des aides très précises. La mécanique est progressive : d'abord, un contrat territorial avec la collectivité permet d'identifier les quelques grands sujets d'investissement et de financement pour les prochaines années. Ensuite, se mettent en place les aides à chacun des projets identifiés dans le contrat de territoire.

Le Président exprime sa préoccupation sur l'aspect chronophage de cette mécanique, qui peut transformer l'avantage de travailler ensemble en un frein.

M. DIETRICH réfute l'idée que ce soit un frein, puisque des aides aux territoires comme celles qui existent maintenant seront toujours distribuées pendant la construction des contrats.

M. FORRAY précise que l'objectif est d'avoir 80 % d'aides à la fin du programme *via* ce filtre, mais qu'il s'agit d'un processus progressif, visant à développer cette réflexion stratégique autour de l'identification des problèmes et de la réorganisation. Les urgences auront été traitées pendant ce temps-là.

Le Président demande une garantie que l'aide débutera immédiatement, et que ces contrats, - s'ils vont enrichir choix sur les aides et nous rendre de plus en plus intelligents collectivement -, ne seront pas un frein.

M. DIETRICH ajoute que les contrats assurent une meilleure sécurité à la collectivité en termes de pérennité du financement sur le moyen terme, et à l'AERM en termes de visibilité dans la programmation des financements. Il est même envisagé de tester des contrats de territoire avec l'ADEME. Posséder l'ensemble des financements pour les projets environnementaux d'une collectivité implique une sécurisation de ces financements sur la durée du contrat.

M. DIETMANN considère les contrats de territoire comme un des éléments essentiels pour dynamiser et instaurer la solidarité. Dans le déroulé présenté par le Directeur, une aide peut être optimisée au niveau des structures intercommunale et calée sur les PAPI. La question qui se pose est la suivante : l'existence d'un contrat de territoire sera-t-elle appréciée de la même façon que l'existence d'un PAPI sur le même territoire par rapport, entre autres, au déclenchement des solidarités et des aides ?

M. DIETRICH répond que, si ces deux outils ont la même forme, le PAPI a sa propre vie et apporte les crédits de l'Etat. Il s'agit donc d'un outil plus large puisque la commission ministérielle « inondations » approuve le PAPI, déclenchant les crédits de l'Etat.

M. HUSSON souhaite être certain que les défis territoriaux vont être accompagnés financièrement. La question se pose de savoir comment ces accompagnements vont être réalisés par rapport aux éléments nécessitant d'ores et déjà un accompagnement.

M. DIETRICH souligne que ces défis ne relèvent ni du prescriptif réglementaire ni du financier pur, puisqu'ils ne possèdent pas de budget propre affecté. Les dépenses sont incluses dans le milliard d'euros accordé au 11^{ème} programme.

M. HUSSON, interrompt M. DIETRICH pour préciser qu'il n'est pas possible de travailler afin d'identifier les problèmes, puis supposer que les collectivités vont réussir à trouver elles-mêmes les moyens. Dans ce cas-là, l'AERM se rapproche de l'Etat et M. HUSSON ne considère pas pouvoir soutenir ce type d'approche.

M. DIETRICH insiste sur le fait qu'il n'y a pas de budget propre dédié dans les différentes lignes du programme.

M. HOELTZEL complète en signalant que, au-delà du 11^{ème} programme, le but est de faire en sorte que les choses puissent changer, le programme n'étant qu'un outil. L'AERM sera attentive aux demandes venant des territoires. Pour autant il est important que sur les grands enjeux du bassin le Comité de Bassin et l'Agence de l'Eau puissent exprimer les attentes pour retrouver une gestion plus équilibrée des ressources en eau. Les acteurs seront accompagnés en ce sens et des modalités d'intervention spécifiques pourront être convenues si nécessaire. L'AERM souhaite, par exemple, que la nappe des GTi retrouve un équilibre à long terme. Il s'agit ainsi plus d'une profession de foi politique qui montre que l'AERM n'est pas inactive, à attendre des projets, mais qu'elle a des idées à faire valoir. Bon nombre de défis portent sur des enjeux bien connus et recouvrent les priorités du programme..

M. RIEBEL revient sur son intervention précédente, c'est-à-dire sur l'importance de lier les défis avec les autres enjeux afin de permettre une meilleure compréhension sur le terrain. A l'image du Massif Vosgien, développer des solidarités entre clairement dans le cadre du changement climatique. Concernant la GEMAPI, - après plusieurs références de la part de l'AERM à la taxe -, il faut préciser qu'elle est votée par un EPCI, qui n'est pas nécessairement sur un seul bassin versant, ce qui rend la gouvernance ardue. D'autre part, le réflexe dans les territoires est d'aborder la GEMAPI principalement sur la partie « PI », - inondations, digues, etc. -, puisque c'est sur cette dernière que les subventions sont attribuées le plus rapidement. La partie « GEMA » requiert des mesures d'accompagnement, d'où le besoin de faire attention

à la taxe GEMAPI et à son fonctionnement sur les territoires.

Le Président remercie les membres du CB pour avoir attiré l'attention sur ces éléments. Au prochain CB, le 7 décembre, le débat sur les assises de l'eau aura lieu. Cela permettra de faire un point sur l'avancement.

IV. Planification et prospective

Mme SCHMITZBERGER présente la consultation des acteurs et du public dans le cadre de la DCE et de la DI.

En l'absence de commentaires, les questions importantes soumises à consultation du public et des assemblées dans le cadre de la DCE et DI sont adoptées à l'unanimité – délibération n° 2018/14

Mme CORSYN souhaite s'informer sur la possibilité de relayer l'information sur les sites internet de chaque structure et, le cas échéant, sur l'existence d'un outil « texte type ». Le but serait de mettre à disposition des adresses de consultation pour optimiser et obtenir plus de réponses aux consultations.

Mme SCHMITZBERGER remercie Mme CORSYN de vouloir diffuser l'information et donne la parole à Mme CHAFFAROD.

Mme CHAFFAROD explique quelles orientations seront fournies : un court texte et des bannières qui pourront être repris par les différents sites. La communication *via* les réseaux sociaux des structures est également encouragée. Tout ce matériel sera mis à disposition début novembre.

V. Point d'actualité (lettre de cadrage, ...)

M. HOELTZEL présente les divers points d'actualité en particulier le retour sur le colloque micropolluants et innovation organisé avec l'EMS et HYDREOS, la situation hydrologique, une esquisse de thèmes de débat pour les Assises dont les DRE, enfin la charte d'engagement sur le climat dont les signatures sont attendues.

Mme CORSYN précise que la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et le Réseau des Conservatoires ont travaillé sur les obligations réelles environnementales (DRE), un nouvel outil issu de la loi cadre biodiversité. Un court film explicatif est à disposition sur cet outil, - assez pédagogique. Il pourra être valorisé dans le cadre des Assises.

M. HOELTZEL ajoute que des choses assez précises commencent à être disponibles, dont cet outil.

M. DARBOIS insiste sur l'importance de faire signer la charte dans les instances où les membres du CB sont présents. Les conseils municipaux devraient délibérer sur ce sujet afin que ce soit partagé le plus largement possible.

M. HOELTZEL précise que le colloque national du 15 novembre permettra d'exposer et de partager l'offre de service des Agences de l'eau en matière d'adaptation au changement climatique. Elles sont les premiers financeurs de l'adaptation au changement climatique. Deux exemples permettent d'illustrer ce propos : la politique de zones humides sur un programme représente neuf fois la superficie de PARIS ; sur un programme, les six Agences restaurent l'équivalent de vingt-cinq fois le cours de la Loire. Les 11^{èmes} Programmes comportent 500 millions d'euros par an pour le changement climatique. Toutes les expériences et innovations qui seront mises en scène ce 15 novembre, sous l'égide des présidents des CB puisque 2018 est aussi le cinquantenaire de la création des CB.

Le Président ajoute que lundi prochain 15 octobre, le Ministre de l'Environnement, François de Rugy, recevra les présidents des CB et les Directeurs d'Agence de l'eau, Mme NORMAND sera la représentante du CB et se verra en position de relater les discussions de cette séance.

VI. Intervention du préfet coordonnateur de bassin

M. GOURTAY, du SGARE Grand-Est, remercie le Président et remercie les membres du CB pour la richesse des échanges, ainsi que tout le travail réalisé par le CB, la Commission des Programmes et les équipes de l'AERM pour élaborer ce programme qui est à la fois consensuel, qui répond aux préoccupations et qui est de très grande qualité. M. GOURTAY salue également l'engagement de partenaires qui vont dans le même sens, et notamment l'engagement de la profession agricole. Par ailleurs, trois sujets du programme requièrent des commentaires.

Comme remarqué précédemment, une priorité nette est donnée sur les EPCI, qui semble importante et aller dans la droite ligne des réformes de ces dernières années et de la constitution de la compétence GEMAPI et qui, pour être efficace et se mettre en œuvre sur le terrain, nécessite une bonne structuration. Ainsi, mettre l'accent sur l'accompagnement et le financement des EPCI concernés rejoint pleinement les préoccupations des services de l'Etat.

Concernant la dimension fiscale de ce 11^{ème} programme, M. GOURTAY salue le souci parfaitement partagé par le gouvernement de ne pas alourdir la fiscalité sur le sujet de l'eau. Malgré les contraintes budgétaires, cette approche va dans le bon sens.

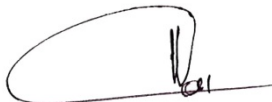
Enfin, M. GOURTAY ne peut s'empêcher de répondre à différentes prises de parole sur les capacités de financement des collectivités, afin de rétablir quelques vérités. Le PLF proposé prévoit des crédits d'intervention de l'Etat en faveur des collectivités, - il s'agit de la DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de la DETR, Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, -, qui peuvent également intervenir sur les sujets de l'eau. Les dotations prévues sont le triple de ce qu'elles étaient en 2012 et le double de ce qu'elles étaient en 2016. Ces éléments s'opposent aux affirmations lors du CB, concernant une réduction de l'engagement de l'Etat au service des collectivités. Sur ce sujet-là, en matière de dotation de fonctionnement, c'est la stabilité qui est proposée au Parlement, sans aucune réduction pour 2019.

M. GOURTAY conclut son intervention en remerciant à nouveau le CB pour son accueil.

Le Président remercie M. GOURTAY de sa présence ainsi que les membres du CB. La maison brûle, mais l'AERM ne regarde pas ailleurs.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président lève la séance.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD